

25 écoles sont visitées et les étudiants rencontrés sont ceux du deuxième cycle du primaire.

Cette clientèle est à la base de la sensibilisation auprès des familles. Si les enfants sont sensibilisés, ils réussiront dans la plupart des cas à influencer leurs parents.

### *Description*

Les étudiants utilisent la Caravane de la récupération du CFER pour expliquer aux jeunes les principes des 3RV-E. Cette Caravane représente la récupération, le recyclage et la réutilisation de manière très visuelle. Les étudiants du CFER expliquent aux enfants les matières qui sont récupérées au centre de tri et ce qu'elles deviennent une fois récupérées. Par la suite, ils sensibilisent les élèves à la nécessité de réduire les quantités de déchets et de protéger l'environnement.

Des sujets complémentaires pourront être ajoutés, comme le compostage et la gestion des résidus domestiques dangereux.

### *Étapes de réalisation*

La Caravane de la récupération est une activité déjà établie au CFER depuis plusieurs années. Le travail qui reste à accomplir est de former les élèves pour qu'ils soient en mesure de transmettre l'information auprès des jeunes de niveau primaire et de faire les recherches sur de nouveaux sujets à traiter. Un professeur est en charge des élèves qui présentent la Caravane de récupération et supervise les étudiants lors des présentations dans les écoles.

Un représentant de la MRC effectuera lui aussi un suivi afin de confirmer que l'information est conforme aux orientations du PGMR.

### *Estimations des coûts*

Les coûts reliés à cette activité sont d'environ 150 \$ par école visitée. Ces coûts sont inclus dans les frais d'exploitation du CFER Matapédia-Mitis. Il n'y a donc pas d'implication financière directe de la part des municipalités.

### *Échéancier*

Les campagnes de sensibilisation et d'information dans les écoles se feront continuellement d'année en année, comme celles qui sont faites jusqu'à présent. Il y aura un suivi de fait auprès de chacune des MRC pour s'assurer que les écoles soient tous visitées après un certain nombre d'années.

### *Prévisions*

Il est certain que ces campagnes auront un impact sur les volumes et la qualité des matières acheminées au centre de tri. Il est difficile par contre d'en évaluer l'impact, car l'ensemble des écoles ne seront pas visitées tous les ans. Cette sensibilisation, tout comme les autres campagnes, auront des impacts à long terme sur les objectifs à atteindre.

## ***Activité #4***

*Collecte de résidus domestiques dangereux*

### *Mise en place d'une journée de collecte de résidus domestiques dangereux*

Dans la MRC de La Mitis, il n'y a jamais eu de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD). Ces matières ne représentent qu'un faible pourcentage des résidus enfouis, mais ils constituent une menace pour l'environnement et la santé publique. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'offrir des outils à la population pour mieux gérer ces matières.

La collecte annuelle des résidus domestiques dangereux est la solution envisagée. Il faut mentionner que sur le territoire de la MRC de La Mitis, un seul commerçant veille à récupérer les peintures et à les acheminer à Éco-Peinture. Les pharmacies s'occupent pour leur part de récupérer les médicaments périmés et certains commerces récupèrent les piles rechargeables.

### *Description*

Pour la première année d'implantation, la collecte de RDD aura une plus grande ampleur que pour les années suivantes, étant donné qu'il n'y a jamais eu de collecte.

En 2003, la MRC de La Mitis se joindra à la MRC de La Matapédia ainsi qu'à d'autres partenaires pour réaliser une journée de collecte de résidus domestiques dangereux par apport volontaire.

Une journée de collecte aura lieu dans chacune des MRC au mois de septembre. Cette collecte sera précédée d'une campagne d'information. Des dépliants seront distribués à la population et des chroniques à la radio et dans les journaux seront réalisées. Cette campagne d'information invitera la population à participer à la collecte des RDD.

Pour les années suivantes, la population sera informée grâce aux chroniques publiées dans les journaux locaux. Ces campagnes seront de moins grande envergure.

Lorsque l'Écocentre sera construit un point de dépôt permanent de résidus domestiques dangereux sera installé sur ce site.

### *Étapes de réalisation*

Comme il a été mentionné dans la description de l'activité, la première collecte de résidus domestiques dangereux sera plus importante. Pour cette campagne, un

chargé de projet sera embauché pour préparer la campagne et faire la promotion de la collecte. Plusieurs partenaires vont se joindre aux MRC de La Mitis et de La Matapédia pour cette collecte, dont le Regroupement Écolo-Vallée, les Jardins de Métis, le Conseil Régional de l'Environnement du Bas Saint-Laurent, le ministère de l'Environnement du Québec et le Centre Local d'Emploi.

Le chargé de projet devra par ailleurs s'occuper de monter les documents d'information, d'organiser les journées de collecte, de trouver la firme spécialisée qui s'occupera de la collecte et de la décontamination des matières recueillies. Il organisera la conférence de presse et fera la promotion auprès des médias. Il devra également voir au bon fonctionnement des journées de collecte. Enfin, le chargé de projet devra rédiger un rapport sur cette activité et établir un cahier de charge pour les collectes suivantes.

Pour les années suivantes, deux ou trois points de collecte seront identifiés sur le territoire lors de la journée de collecte des RDD. Il sera nécessaire de bien planifier l'activité afin quelle soit un succès. Il faudra rechercher des partenaires financiers, préparer les documents de promotion, superviser la collecte, faire la rédaction des rapports, etc.

### *Estimation de coûts*

L'implication financière de la MRC de La Mitis pour la première année sera de 8 000\$ ; pour les années suivantes, la contribution financière de la MRC est estimée à 5 000\$ étant donné que les quantités de matières recueillies devraient être moins grandes qu'au départ. Ces sommes serviront à réaliser la collecte et à financer une partie des coûts de traitement.

À long terme, la MRC s'engage à financer un maximum de 5 000\$ pour cette activité. Des partenaires financiers devront être approchés si nous voulons réaliser cette collecte d'année en année.

## *Échéancier*

La collecte de résidus domestique dangereux débutera dès juin 2003 et sera récurrente d'année en année.

## *Prévisions*

Il est difficile d'évaluer les résultats qu'entraînera la gestion des RDD, car il n'y a jamais eu de collecte sur le territoire de la MRC. En effectuant des collectes à chaque année et en sensibilisant la population, nous avons bon espoir d'atteindre nos objectifs. À la suite de cette analyse, si nous ne sommes pas en voie d'atteindre nos objectifs, il sera possible d'étudier la faisabilité d'instaurer un dépôt permanent à l'écocentre.

### ***Activité #5***

*Campagne d'information et de sensibilisation résidentielle*

#### ***Mise sur pied d'une campagne annuelle de sensibilisation et d'information dans le secteur résidentiel***

La MRC de La Mitis a effectué une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur la récupération sur l'ensemble de son territoire en 2002. Cette activité s'est déroulée sur une période de 30 semaines. Ce type de campagne dont le sujet principal est la récupération, est très apprécié par les citoyens. Le contact direct avec les gens permet d'identifier certaines problématiques, de connaître l'opinion de la population sur des sujets particuliers comme par exemple le compostage. Ces rencontres avec chaque résidant font en sorte que les citoyens se sentent directement concernés par la problématique de gestion des matières résiduelles.

La publication des articles dans les médias permet d'éduquer, d'informer et de sensibiliser la population pendant toute l'année tandis que la campagne de sensibilisation et d'information porte à porte contribue à impliquer personnellement chaque citoyen à l'intérieur de la démarche global de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

En 2005, la campagne d'information et de sensibilisation portera uniquement sur le compostage domestique et l'herbicyclage. Cette campagne aura pour but d'informer les citoyens sur ces modes de gestion des résidus organiques et sur l'importance de valoriser ces matières.

Lors des campagnes d'information, la MRC verra à sensibiliser les citoyens sur les nombreuses activités de gestion des textiles ayant cours dans la MRC et à en faire la promotion.

### *Description*

Les campagnes d'information et de sensibilisation seront faites en alternance à chaque année dans deux secteurs de la MRC. Elles seront supervisées par la personne responsable de la gestion des matières résiduelles. En comparant les campagnes réalisées par les MRC environnantes, l'expérience passée nous a démontré qu'il était préférable de tenir ces campagnes durant une courte période, soit environ 8 à 10 semaines et d'embaucher des étudiants de niveau collégial. La MRC va de plus ajouter sur son site internet un volet « gestion des matières résiduelles ».

### *Étapes de réalisation*

L'organisation d'une campagne de sensibilisation et d'information nécessite bien sûr, beaucoup de préparation. Elle implique la recherche de partenaires financiers, la préparation du contenu de la campagne, l'embauche et la formation du personnel,

l'évaluation et le suivi de la campagne, la production d'un rapport d'activités et l'élaboration de documents administratifs nécessaires au financement.

### *Estimation des coûts*

Le coût total de réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation visant environ 15 500 habitants est d'environ 18 000 \$ (Campagne d'information et de sensibilisation, MRC de La Matapédia, été 2002). Pour réaliser de telles campagnes, il est nécessaire d'associer des partenaires financiers tels Développement des Ressources Humaines Canada (Programme Carrière-Été), la SAQ, Collecte sélective Québec ou Recyc-Québec.

Le tableau 6.3 – *Financement de la campagne d'information et de sensibilisation, édition 2002* - décrit en détail les coûts de réalisation, ainsi que le mode de financement de la campagne d'information et de sensibilisation que la MRC de La Matapédia a effectuée à l'été 2002.

La Matapédia a déboursé 4 400 \$ pour réaliser cette campagne d'information et de sensibilisation, ce qui correspond à environ 25 % du coût de l'activité. Si la MRC de la Mitis peut compter sur aide financière récurrente pouvant atteindre 75% des coûts, elle pourra maintenir cette activité d'année en année.

**Tableau 6.3 Financement de la campagne d'information et de sensibilisation, édition 2002**

Description	Montant (\$)
Agents d'information (4 étudiants, salaire et charge sociale)	10 245
Frais de déplacement	730
Dépliants (Qté : 10 000)	2 959
Papeterie	900
Coordination et suivi	3 311
<b>Total des dépenses</b>	<b>18 145</b>
<b>Financement</b>	
Développement des Ressources Humaines Canada (Programme Carrière-été)	(10 245)
MRC de La Matapédia	(7 900)
<b>Coût total pour financer la campagne d'information et de sensibilisation résidentielle (\$/habitant)</b>	<b>0,26</b>

Note : Population visée par la campagne de la MRC de La Matapédia : 15 588 habitants. Les coûts de cette campagne seront répartis sur une période de deux ans, car la moitié du territoire de la MRC sera visité annuellement, ce qui explique le coût de 0,26\$/habitant.

### *Échéancier*

Les campagnes de sensibilisation et d'information débuteront dès l'été 2004.

### *Prévisions*

À la suite de la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation, nous prévoyons augmenter nos performances globales d'environ 1% par année.

## **Activité #6**

*Collecte de sapins de Noël par apport volontaire*

### *Implantation d'une collecte de sapins de Noël par apport volontaire sur l'ensemble du territoire de la MRC*

Depuis quelques années, la ville de Mont-Joli offre une collecte de sapins de Noël par apport volontaire à ses citoyens. Les sapins sont accueillis au CFER Matapédia-



Mitis, ils sont déchiquetés sur place et par la suite ils sont acheminés à l'usine Panval d'Uniboard Canada à Sayabec dans la MRC de La Matapédia, pour être valorisés (combustion énergétique). Cette cueillette permet d'amasser plus de 300 sapins par année.

### *Description*

Cette collecte se fera par apport volontaire dans chacune des municipalités de la MRC après la période des fêtes. Pour les municipalités qui le désirent, il sera possible d'organiser une collecte porte à porte.

### *Étapes de réalisation*

Pour que la collecte de sapins de Noël fonctionne bien, il faudra informer la population de la démarche à suivre. Pour les citoyens dont la municipalité est membre de l'écocentre, les sapins pourront être apportés à cet endroit. Pour les autres dont la municipalité n'est pas membre, les gens pourront aller porter leur arbre durant une période déterminée à un point de service local. Les sapins seront ensuite acheminés au CFER ou à l'écocentre le plus près pour être déchiquetés. Les résidus seront enfin transportés dans un endroit pour être valorisés.

### *Estimation de coûts*

Les coûts relatifs à cette activité sont estimés à environ 0,18\$ soit environ 3 500\$. Ces frais comprennent le transport des sapins vers l'écocentre pour les municipalités qui ne sont pas membres et le déchiquetage, ainsi que le transport vers le site de valorisation.

### *Échéancier*

L'entrée en vigueur de cette activité se fera en 2005.

## *Prévisions*

Nous prévoyons pouvoir amasser environ 12 tonnes de sapins si on se fie aux données récoltées les années passées dans la MRC de La Matapédia.

# **Activité #7**

## *Politique d'achat*

### *Adoption dans chaque municipalité d'une politique d'achat environnementale*

Pour sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement, il est nécessaire que chaque municipalité s'implique dans le dossier de la gestion des matières résiduelles.

### *Description*

La MRC de La Mitis et les municipalités locales devront montrer l'exemple à leurs citoyens, en se dotant d'une politique d'achat. Il faudra qu'elles portent une attention spéciale à leurs achats et qu'elles effectuent une saine gestion des matières résiduelles auprès de leur organisation (ex. : bonne gestion des huiles usées, récupération, etc).

### *Étapes de réalisation*

Chaque municipalité devra porter une attention particulière lors de ses achats, à savoir : vérifier si les produits utilisés sont faits à partir de matières recyclées et s'ils sont récupérables. Les produits choisis devront contenir peu ou pas de produits toxiques, pour ainsi réduire la pollution à la base, soit lors de la fabrication du produit et aussi lors de l'utilisation. Les municipalités devront choisir des produits facilement récupérables dans la région (ex.: contenants de plastique portant le logo de la récupération, piles rechargeables, papier blanc, etc.), Elles devront favoriser l'achat

de produits pouvant être réutilisés (ex.: tasses, piles rechargeables, etc.) faire l'achat de produits nécessitant moins de ressources lors de leur fabrication et de leur emballage (ex.: achat en vrac) ; faire la recherche d'éco-étiquettes au moment des achats.

### *Estimation de coûts*

Cette activité n'implique pas de coûts directs pour la municipalité. Certes, la plupart des achats écologiques coûtent en majorité un peu plus cher, mais globalement l'impact est minime. Il faut ne pas perdre de vue que les produits respectueux de l'environnement, peuvent durer plus longtemps et représentent une économie à moyen terme (ex.: les piles rechargeables, l'achat de tasses à café qui n'implique plus l'achat de verres de styromousse, etc.).

### *Échéancier*

L'entrée en vigueur de la politique d'achat se fera en 2004.

### *Prévisions*

Cette activité n'aura pas vraiment de répercussion sur les objectifs à atteindre. Mais elle pourra quand même permettre de pratiquer la réduction à la source et servir à sensibiliser la population. Si les municipalités montrent à leurs citoyens qu'elles réalisent des efforts pour atteindre les objectifs de la Politique, elles inciteront leurs citoyens à faire de même.

## **Activité #8**

### *Règlement sur les matières résiduelles*

***Adopter dans chaque municipalité un règlement sur les matières résiduelles et s'assurer de l'uniformité de ce règlement sur le territoire***

L'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* nécessitera l'adoption de nouveaux règlements. La mise en place d'un règlement quasi uniforme pour l'ensemble des municipalités devrait permettre une certaine homogénéité sur le territoire et faciliter l'implantation de diverses activités.

#### ***Description***

Le règlement sur la gestion des matières résiduelles devra décrire en détail le mode de gestion des matières résiduelles d'une municipalité. Certains articles seront ajoutés au besoin. En premier lieu le règlement sera général. Il devra inclure des renseignements tels le type de matières à mettre aux ordures et le type de contenants à utiliser, le poids maximum de la charge, etc. Ensuite certaines dispositions comme l'interdiction de mettre aux rebuts les résidus verts ou certains types d'encombrants seront ajoutées. Ce règlement devra être uniforme pour l'ensemble des municipalités.

#### ***Étapes de réalisation***

Pour réaliser cette activité, il faudra tout d'abord rédiger le règlement et voir à son adoption par chacune des municipalités. Il faudra par la suite informer les gens lors de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation ; il faudra également donner à la population des solutions et des outils pour respecter ce nouveau règlement. Il faudra, enfin, coordonner chacune des municipalités pour voir à ce que le règlement sur la gestion des matières résiduelles soit appliqué et respecté.

### *Estimation de coûts*

L'entrée en vigueur d'un nouveau règlement n'a pas vraiment d'impact financier direct sur une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération qu'un tel règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour le secrétaire-trésorier. Les coûts ont été évalués à environ 200\$ par année par municipalité ou à 0,16\$ par habitant (0,39\$ par résidence). Ils prennent en compte la préparation et l'implantation du règlement, ainsi que les frais de gestion de cette activité.

### *Échéancier*

L'on prévoit que ce règlement entrera en vigueur en 2004.

## ***Activité #9***

### *Règlement sur les types de contenants*

#### ***Adopter dans chaque municipalité un règlement sur les types de contenants***

Cette activité vise à ajouter un article au règlement sur la gestion des matières résiduelles concernant l'utilisation de contenants de disposition des matières résiduelles.

#### ***Description***

Cet article mentionnera qu'il est obligatoire d'acquiescer un bac pour entreposer les ordures ménagères, jusqu'au moment de la collecte. Ce bac devra obligatoirement posséder un couvercle, de sorte que les ordures seront à l'abri des intempéries et des animaux. Cette façon de faire permettra de diminuer la quantité de déchets acheminés au centre de tri, car certaines personnes utilisent le bac bleu pour entreposer leurs ordures et les laissent à l'intérieur du bac lors de la collecte des matières récupérables.

### ***Étapes de réalisation***

Pour réaliser cette activité, il faudra tout d'abord rédiger le règlement et le faire adopter par chacune des municipalités. Il faudra par la suite informer les gens lors de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, il faudra également donner à la population des solutions et des outils pour respecter cette nouvelle réglementation. Il faudra faire la coordination avec chacune des municipalités pour voir à ce que l'article concernant les types de contenants du règlement sur la gestion des matières résiduelles soit appliqué.

### ***Estimation de coûts***

L'entrée en vigueur d'un nouvel article n'a pas vraiment d'impact financier direct sur une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération qu'un tel règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour le secrétaire-trésorier. Les coûts ont été évalués à environ 200\$ par année par municipalité ou à 0,16\$ par habitant (0,39\$ par résidence). Ils prennent en compte la préparation et l'implantation du règlement, ainsi que les frais de gestion de cette activité.

### ***Échéancier***

L'entrée en vigueur de cette réglementation se fera en 2004.

## ***Activité #10***

*Entrée en vigueur d'un règlement sur les résidus verts*

***Entrée en vigueur d'un règlement interdisant de diriger vers l'élimination les résidus verts, ceux-ci devront être laissés sur place ou acheminés pour fin de valorisation***

En ce qui a trait à la gestion des matières putrescibles, il existe plusieurs alternatives pour atteindre les objectifs fixés dans la *Politique québécoise de gestion des*

*matières résiduelles 1998-2008.* La première consiste à réglementer la gestion des résidus verts, compte tenu qu'ils représentent plus de 50% de la proportion occupée par les matières putrescibles (Chamard-CRIQ-Roche). Nous favoriserons ainsi l'herbicyclage, pratique qui consiste à laisser les rognures de gazon en place lors de la tonte.

### *Description*

Ce règlement visera à interdire la collecte des résidus verts lors de la cueillette des ordures ménagères. Les résidus verts comprennent les rognures de gazon, les résidus de désherbage ainsi que les feuilles mortes. Des solutions de rechange seront données aux citoyens, pour les aider à respecter ce règlement.

### *Étapes de réalisation*

Pour réaliser cette activité, il faudra tout d'abord rédiger le règlement et voir à son adoption auprès des municipalités. Lors de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, il faudra informer les gens et leur donner des solutions et des outils pour respecter ce nouveau règlement. Cette nouvelle réglementation sera également applicable aux ICI.

### *Estimation de coûts*

L'entrée en vigueur d'un règlement n'a pas vraiment d'impact financier direct sur une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération que la venue d'un nouveau règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour le secrétaire-trésorier. Ces coûts ont été évalués à environ 200\$ par année par municipalité, soit environ 0,16\$ par habitant. Ce montant inclut la mise en place du règlement et les frais de gestion de cette activité.

### *Échéancier*

Ce règlement entrera en vigueur en 2005.

## *Prévisions*

En réglementant les résidus verts, nous devrions atteindre un peu plus de 50% de l'objectif fixé dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, puisqu'ils comptent pour plus de la moitié des matières putrescibles présentes dans le sac à ordures. De cette façon, nous serons en mesure de nous assurer que les citoyens pratiquent l'herbicyclage. Car avant d'adopter une telle réglementation, nous n'avions aucun moyen d'évaluer la proportion des gens qui pratiquaient ce type de gestion. De plus, lors des campagnes d'information et de sensibilisation porte à porte, ainsi que dans les articles rédigés dans les journaux, le compostage domestique sera abordé pour sensibiliser les gens à gérer leurs résidus de cuisine de façon plus environnementale. Avec ces deux activités, nous serons en mesure d'atteindre les objectifs de la Politique.

## ***Activité #11***

### *Implantation d'un écocentre*

*Mise en place de structure d'entreposage des matériaux secs et des encombrants dans le but de les valoriser*

La mise en place d'un écocentre pour la MRC de La Mitis sera indispensable, surtout après la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Padoue. Ce type de structure de gestion des matières résiduelles permettra d'augmenter les pourcentages de récupération.

### *Description*

L'écocentre permettra de faire la récupération et la valorisation de matériaux secs et d'encombrants, qui auparavant étaient considérés ou traités comme un déchet, alors que suite à l'implantation de cette infrastructure, ils seront gérés comme une ressource. En tout, 11 municipalités auront accès aux services de l'écocentre, soit les municipalités acheminant leurs matières résiduelles au LES de Padoue. Étant



donné que les municipalités utilisatrices se retrouvent à peu près toutes dans le même secteur, il a été convenu pour l'instant de construire un seul écocentre.

### *Étapes de réalisation*

Plusieurs étapes sont nécessaires pour réaliser cette activité. Il faut tout d'abord trouver ou former un organisme qui prendra en charge cette infrastructure. Par la suite, il faut trouver le type d'écocentre qui sera utile de créer, faire les demandes de subvention et trouver un terrain facile d'accès pour la population. Ensuite, il faudra réaliser les plans et devis pour l'aménagement du site, aller en soumission et faire réaliser les travaux. Tout en réalisant ces étapes, il faudra faire l'embauche du superviseur, trouver les marchés pour les matières récupérées et s'assurer que ces matières seront gérées de façon à protéger l'environnement.

Les employés engagés seront formés pour être en mesure de recevoir les matières, mais aussi pour accueillir, informer et sensibiliser les gens sur les façons de bien gérer nos matières résiduelles.

Une fois l'écocentre mis en place, il faudra faire la promotion de cet outil de gestion auprès de la population. La cueillette des matières se fera par apport volontaire et ce service sera offert aux municipalités membres des écocentres de la MRC, soit les municipalités qui ont accès au lieu d'enfouissement sanitaire de Padoue, sauf pour certaines exceptions, comme la cueillette de feuilles mortes à l'automne.

### *Estimation de coûts*

Les coûts reliés à la mise en place et à la gestion de cette infrastructure sont présentés aux tableaux 6.4 et 6.5. Au total, les coûts prévus pour la mise en place de l'écocentre sont évalués à 120 000 \$ et les frais d'opération sont évalués à 100 000 \$ annuellement. Ces coûts excluent les subventions que la MRC ou l'organisme en charge de l'écocentre serait en mesure d'aller chercher.

#### **Tableau 6.4 Coûts d'implantation d'un écocentre**

Description	Montant (\$)
Acquisition du terrain	8 000
Préparation et aménagement du terrain	57 000
Infrastructure et guérite	5 000
Équipement d'entreposage des matières	20 000
<b>Sous total</b>	<b>90 000</b>
Taxes nettes (11%)	10 000
Frais contingents (honoraires professionnels)	20 000
<b>Coût total :</b>	<b>120 000</b>

**Tableau 6.5 Coûts d'opération et de financement d'un écocentre**

Description	Coût	Coût de financement	Coût annuel de 0 à 15 ans	Coût annuel 16 ans et +
Coûts d'implantation	120 000 \$	185 333 \$	12 356 \$	0 \$
Coûts d'opération du site	100 000 \$		100 000 \$	100 000 \$
Profit provenant de la vente des matières	- \$		- \$	- \$
Total des coûts			112 356 \$	100 000 \$
<b>Total des coûts par habitant</b>			<b>6,82 \$</b>	<b>6,07 \$</b>

Note : Population desservie : 16 843 habitants  
Période d'opération : 12 mois

### *Échéancier*

L'écocentre devrait être en mis place en 2005.

### *Prévisions*

Les prévisions concernant les objectifs à atteindre sont difficiles à évaluer, mais la mise en place de cet outil de gestion des matières résiduelles permettra aux gens d'avoir un endroit où aller porter leurs gros rebuts, après la fermeture du LES de Padoue. De plus, cet écocentre permettra de diminuer la quantité de matières envoyées à l'enfouissement et de maintenir, sinon d'améliorer le taux de récupération des encombrants.

## ***Activité#12***

### *Règlement sur les contenants pour les propriétaires de multi-logements*

#### ***Adopter dans chaque municipalité un règlement sur les contenants pour les propriétaires de multi-logements***

Cette activité vise à ajouter un article au règlement sur la gestion des matières résiduelles, concernant le nombre de contenants de disposition des matières résiduelles et de récupération pour les multi-logements.

#### ***Description***

Cet article mentionnera qu'il est obligatoire d'acquiescer, pour les propriétaires de multi-logements, un nombre suffisant de bacs pour entreposer les ordures ménagères et les matières récupérables, selon le nombre de logements, soit un bac de 360 litres pour deux logements ou un conteneur de taille équivalent au nombre de bacs nécessaires. Ce bac devra obligatoirement posséder un couvercle, de sorte que les ordures et les matières récupérables soient à l'abri des intempéries et des animaux. Cette façon de faire permettra de diminuer la quantité de déchets acheminés au centre de tri, car certaines personnes utilisent le bac bleu pour entreposer leurs ordures, mais les oubliés lors de la collecte des matières récupérables. Ce règlement permettra à tous les citoyens d'avoir accès à la collecte sélective et d'avoir suffisamment d'espace pour leurs matières.

#### ***Étapes de réalisation***

Pour réaliser cette activité, il faudra tout d'abord rédiger le règlement et le faire adopter par chacune des municipalités. Il faudra par la suite informer les propriétaires de multi-logements de cette nouvelle réglementation, il faudra également leur donner des solutions et des outils pour respecter ce nouveau règlement. Il faudra coordonner chacune des municipalités pour voir à ce que l'article concernant les

types de contenants du règlement sur la gestion des matières résiduelles soit appliqué.

### *Estimation de coûts*

L'entrée en vigueur d'un nouvel article, n'a pas vraiment d'impact financier direct sur une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération que la venue d'un nouveau règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour le secrétaire-trésorier. Ces coûts ont été évalués à environ 200\$ par année par municipalité, soit environ 0,16\$ par habitant. Ce montant inclut la mise en place du règlement et les frais de gestion de cette activité.

### *Échéancier*

L'entrée en vigueur de ce règlement est prévue pour l'année 2004.

## ***Activité #13***

### *Obligation de récupérer*

***Mettre en application le règlement obligeant les citoyens et les ICI à récupérer***

Cette activité vise à mettre en application l'article du règlement sur la gestion des matières résiduelles, qui oblige chaque résidant et chaque ICI de la MRC de La Mitis à séparer les matières récupérables de celles qui ne le sont pas et de les disposer dans les contenants appropriés.

### *Description*

Cet article du règlement existe déjà mais n'est pas appliqué. Il faudra prendre les moyens nécessaires pour qu'il soit respecté.

### *Étapes de réalisation*

Pour réaliser cette activité, il faudra ajouter cet article au nouveau règlement sur la gestion des matières résiduelles et le faire adopter par chacune des municipalités. Il faudra par la suite informer les gens lors de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, donner à la population des solutions et des outils pour respecter ce nouveau règlement et coordonner chacune des municipalités pour voir à ce que l'article sur l'obligation de récupérer soit respecté.

### *Estimation de coûts*

L'entrée en vigueur d'un nouvel article n'a pas vraiment d'impact financier direct sur une municipalité. Cependant, il faut prendre en considération que la venue d'un nouveau règlement peut entraîner une charge de travail supplémentaire pour le secrétaire-trésorier. Ces coûts ont été évalués à environ 200\$ par année par municipalité, soit environ 0,16\$ par habitant. Ce montant inclut la mise en place du règlement et les frais de gestion de cette activité.

### *Échéancier*

Ce règlement est déjà en vigueur mais est plus ou moins appliqué.

## ***Activité #14***

### *Gestion des résidus verts à l'écocentre*

#### ***Mise en place de structures d'entreposage et de valorisation des résidus verts dans l'écocentre de la MRC de La Mitis***

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement interdisant la collecte des résidus verts, lors de la cueillette des ordures ménagères dans le but de les enfouir, il faudra planifier des solutions alternatives pour permettre aux gens et aux ICI de respecter le

règlement, s'ils ne veulent pas pratiquer l'herbicyclage ou le compostage domestique.

### *Description*

Pendant la période estivale, un conteneur sera mis à la disposition des citoyens pour y entreposer les rognures de gazon, les résidus de jardins et les feuilles mortes. Malgré la réglementation qui sera effective en 2005, les citoyens qui désireront se débarrasser de ces résidus pourront le faire en les apportant à l'écocentre de la MRC. Ces matières seront par la suite acheminées chez un entrepreneur pour y être valorisées selon les normes environnementales déjà établies par le ministère de l'Environnement du Québec.

### *Étapes de réalisation*

Plusieurs étapes seront nécessaires pour réaliser cette activité. Il faudra d'abord trouver des entrepreneurs prêts à valoriser ces résidus, s'assurer d'avoir un espace à l'écocentre pour pouvoir recevoir ces matières, s'entendre avec les entrepreneurs qui effectueront la valorisation et l'écocentre, ainsi qu'avec les transporteurs. Il faudra également s'assurer que tout se fasse de façon convenable afin que l'expérience soit une réussite année après année et faire un suivi serré à l'écocentre, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de déchets dans les matières à composter. Les volumes de résidus verts seront comptabilisés pour pouvoir faire un suivi d'année en année.

Ce service sera offert aux municipalités membres de l'écocentre de la MRC.

### *Estimation de coûts*

Les coûts reliés à cette activité sont évalués à environ 14 700 \$ par année. Ils incluent le transport des matières vers l'entrepreneur qui les valorisera, la coordination et le suivi auprès des ministères (ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et de l'Environnement du Québec).

Le traitement des résidus verts aux écocentres n'occasionne aucun coût car ces matières sont traitées gratuitement par les producteurs agricoles en remplacement des engrais chimiques.

Le tableau 6.6 - *Coûts de gestion des résidus verts à l'écocentre* décrit en détail les coûts pour la réalisation de cette activité, pour les municipalités qui sont membres de l'écocentre.

**Tableau 6.6 Coûts de gestion des résidus verts à l'écocentre**

<b>Description</b>	<b>Montant (\$)</b>
Transport de l'écocentre vers l'entrepreneur	14 717
Coût de traitement	0
<b>Coût total</b>	<b>14 717</b>
<b>Coût total pour financer la gestion des résidus verts à l'écocentre (\$/habitant)</b>	<b>0,89</b>

### *Échéancier*

Cette activité débutera en 2005 suite à l'entrée en vigueur du règlement sur la gestion des résidus verts et de la mise en place de l'écocentre. Cette activité sera récurrente d'année en année.

### *Prévisions*

Les prévisions concernant les objectifs à atteindre sont les mêmes que pour le règlement sur la gestion des résidus verts. Il n'y a pas d'amélioration des performances, à la suite de cette activité. C'est seulement un outil de travail pour s'assurer le respect de cette réglementation.